

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DRH 22 Autorisation à Madame la Maire de Paris de signer une convention de mise à disposition d'un agent de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF) auprès de la Ville de Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifiée, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en date du 19 mars 2019, par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention de mise à disposition d'un agent de la Société Nationale de Chemins de fer Français (SNCF) auprès de la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique LEVIEUX au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la Société Nationale de Chemins de fer Français (SNCF) la convention dont le texte est joint au présent projet, fixant les modalités de mise à disposition d'un agent de la SNCF auprès de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO